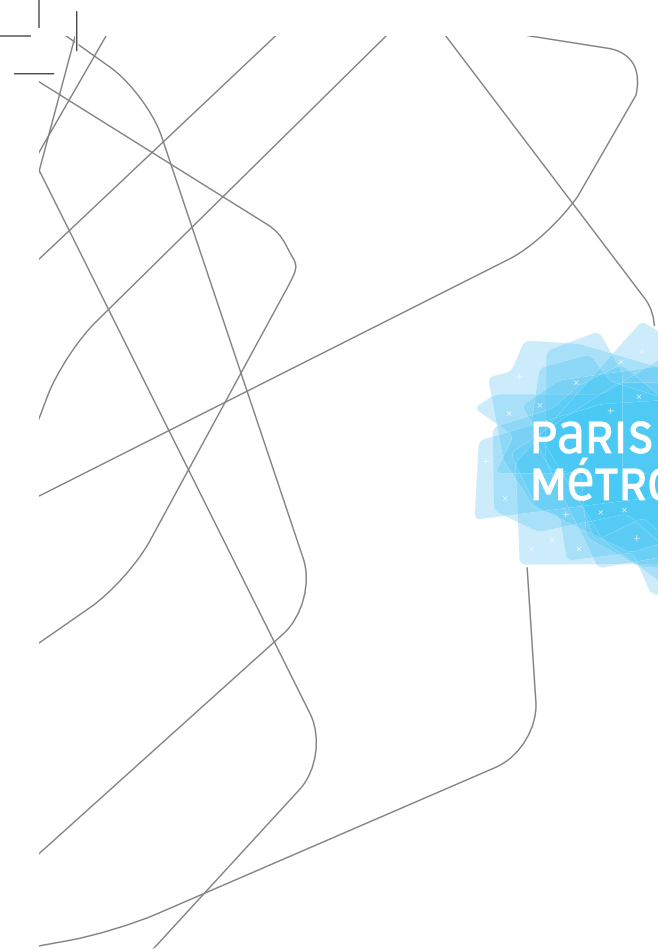
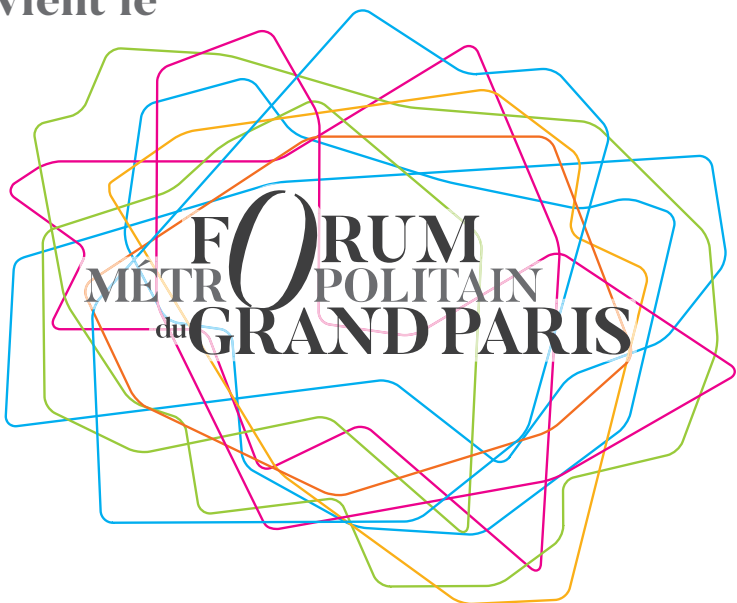




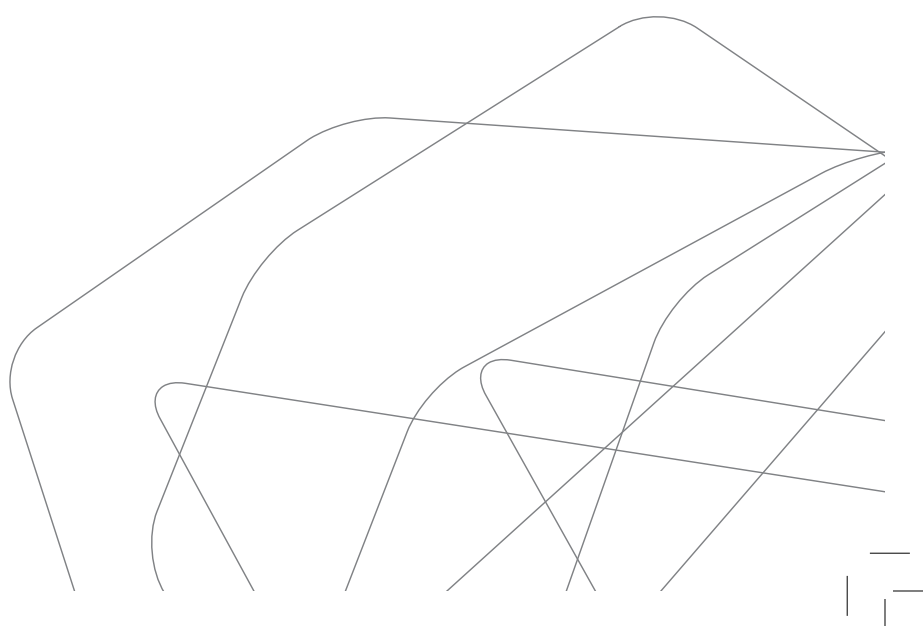
PARIS
MÉTROPOLE

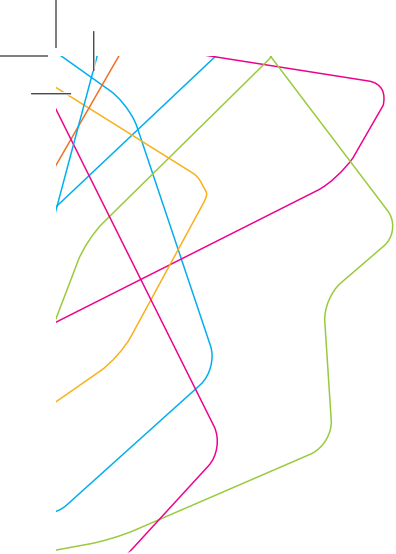
devient le



FORUM
MÉTROPOLITAIN
du GRAND PARIS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016





Directeur de la publication : Sylvain Cognet

Rédactrice en chef : Sara Helmi

Conception graphique : Autour des Mots - www.autour-des-mots.fr

Impression : édité en 1 000 exemplaires sur papier PEFC
par l'imprimerie Les Hauts de Vilaine.

Les travaux de Paris Métropole, en 2016, ont été réalisés avec l'appui de :



SOMMAIRE

→ Éditorial du Président	2
→ Présentation du syndicat	3
→ Ressources	4
→ La réforme institutionnelle du Grand Paris	5
 NOS TRAVAUX EN 2016	 7
→ Solidarité financière	8
→ Articulations territoriales	9
→ Vision stratégique du Grand Paris	10
→ Concertations métropolitaines	11
→ Laboratoire Post NOTRe	12
→ Relations entre collectivités territoriales et outils d'aménagement de l'Etat	12
 LA VIE DU SYNDICAT	 13
→ Les évènements du syndicat	13
→ Changement de nom et de statuts	15
→ Perspectives 2017	15
→ Collectivités membres du syndicat	16

Éditorial du président



Le cycle de réflexion sur la gouvernance métropolitaine, mené depuis 2011, a connu une forme d'aboutissement le 1^{er} janvier 2016, par la création de la Métropole du Grand Paris, des Établissements publics territoriaux, et par la naissance des nouvelles grandes intercommunalités de toute l'unité urbaine.

La mise en place de ces nouvelles institutions a représenté, toute cette année, un travail considérable pour les élus qui poursuivent la mise en œuvre d'une réorganisation majeure de leurs politiques publiques, de leur collaboration intercommunale, de leurs budgets, de leurs équipes... Dès lors, le syndicat a dû faire face à une année 2016 où les élus étaient très mobilisés par ces obligations d'adaptation structurelles locales et métropolitaines.

La présidence clairvoyante de Patrick Jarry a permis de faire face à cette situation, de préserver l'investissement des collectivités qui s'interrogeaient sur l'utilité future du syndicat, et de maintenir un travail de fond prospectif, très utile et de haute qualité.

L'assouplissement de nos statuts, la réalisation de plusieurs études très riches, la motivation réaffirmée des élus engagent à nouveau le syndicat sur des missions claires qui sont la conséquence d'une réforme institutionnelle, mais plus globalement d'une construction métropolitaine que chacun s'accorde à reconnaître comme inaboutie.

L'évolution nécessaire de la situation actuelle ; le statut à parfaire des strates intercommunales actuelles, le périmètre de l'institution métropolitaine, l'organisation globale territoriale, les flux financiers, fiscaux, la complémentarité et la solidarité entre les collectivités, les mobilités de demain, les outils de l'aménagement des territoires, la démocratie métropolitaine... sont pour les uns ou les autres des sujets à approfondir avec une réflexion portée à moyen et à long terme.

Le syndicat désormais nommé « Forum métropolitain du Grand Paris » est aujourd'hui engagé pour mener à bien ces enjeux, fort de sa légitimité technique et trans-partisane maintes fois démontrée.

Jean-François Vigier

Président du Forum métropolitain du Grand Paris

Présentation du syndicat dans le paysage métropolitain

Qui sommes-nous ?

Un lieu d'échange, de réflexion et d'action pour les collectivités territoriales de l'espace métropolitain.

Créé en 2009, le syndicat mixte Paris Métropole est renommé **Forum métropolitain du Grand Paris** en décembre 2016. Il reste le lieu de travail commun, d'échange et de convergence qui réunit tous les niveaux de collectivités (communes, intercommunalités, départements, MGP et région) de toute la zone urbaine parisienne.

Il aborde globalement les enjeux métropolitains en s'affranchissant des périmètres administratifs tout en considérant et en respectant les compétences de chacun. Il appréhende la construction métropolitaine selon un périmètre ouvert, sur un principe de polycentrisme et de diversité des territoires.

Il accompagne les évolutions institutionnelles de la construction métropolitaine, en cours ou à venir, en s'efforçant d'y construire et d'y porter l'intérêt partagé des collectivités territoriales. Il en fait une évaluation et anticipe leurs effets. Il organise ses travaux aux niveaux nécessaires : Unité urbaine, région Île-de-France, Bassin Parisien, Axe Seine, national, européen, mondial. Les relations et dispositifs de collaboration entre les collectivités territoriales et l'État sont un sujet permanent d'étude du syndicat et le dialogue avec les citoyens et les acteurs socio-économiques est un axe essentiel de ses travaux.

Regroupant plus de 90 % des collectivités de petite couronne et de nombreuses collectivités du reste de la zone dense urbaine, il est légitime pour représenter l'ensemble des collectivités territoriales de la zone dense urbaine. Cette légitimité a d'ailleurs été concrétisée à deux reprises par le législateur, dans la loi sur le Grand Paris en 2010 et dans la loi MAPTAM en 2014 qui confie au syndicat le rôle de co-préfigurateur de la Métropole du Grand Paris, avec l'État.

Il réunit des collectivités territoriales de toutes sensibilités. L'alternance politique annuelle à sa présidence, la pluralité de son Bureau et son fonctionnement « **1 collectivité = 1 voix** » garantissent sa neutralité partisane.

2016, une année charnière

Après avoir identifié les axes de travail qu'ils ont jugés prioritaires, les élus ont acté lors du Comité syndical de février 2016 l'organisation des travaux du syndicat en 6 groupes de travail :

- Vision stratégique du Grand Paris
- Laboratoire Post-NOTRe
- Articulations territoriales
- Concertations métropolitaines
- Relations entre collectivités territoriales et outils d'aménagement de l'État
- Solidarité financière.

Chiffres-clefs

1

Cycle de 7 conférences sur les enjeux métropolitains

Forum métropolitain à la Cité des Sciences et de l'Industrie

Carte de l'intercommunalité réalisée en partenariat avec la ville de Paris, l'Apur et l'AMIF

17

Réunions de groupes de travail

Participations à des salons rassemblant collectivités et acteurs métropolitains (Salon des maires d'Île-de-France et Salon des maires de France)

Recueils cartographiques publiés en partenariat avec l'Apur et l'IAU-IdF

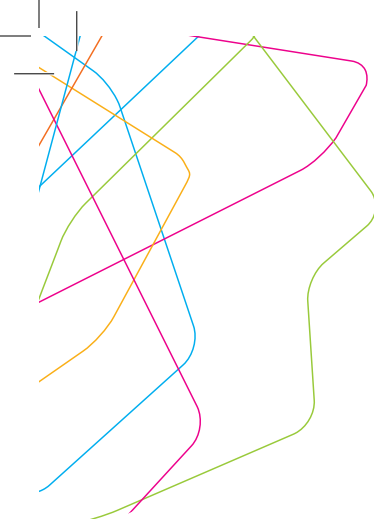
2

5

Comités syndicaux à Saint-Denis (93), à Clichy-sous-Bois (93), à la mairie du 4^e arrondissement (75), à la Cité des Sciences et de l'Industrie (75), et à Nanterre (92)

11

Bureaux



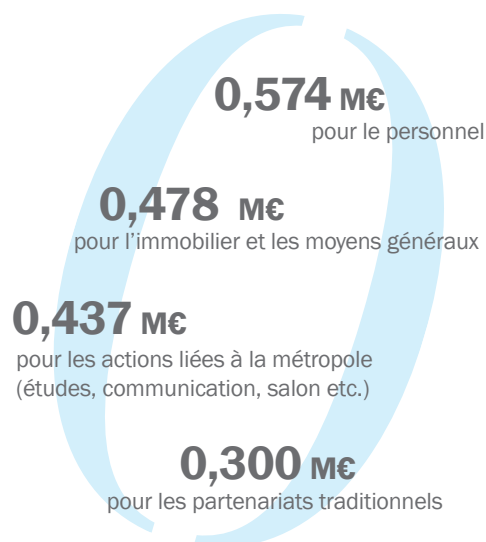
Ressources

Le budget

Compte administratif 2016 & Budget Primitif 2017

Le budget du syndicat est alimenté en recettes par les seules cotisations de ses adhérents dont le montant total en 2016 était de 1 576 882,58 € et a bénéficié d'un report de l'année 2015 de 559 457,70 €.

Les dépenses du syndicat ont été les suivantes :



Le syndicat continue de s'appuyer sur l'expertise de l'IAU-IdF, de l'Apur et de l'AdCF, et également sur l'expertise du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la petite couronne en termes de ressources humaines, juridiques et de technologies de l'information. Ces partenariats sont concrétisés par convention.

Le budget 2017 (1 568 270,63 € dont un report de 308 439,63 € de 2016), est en baisse de 26 % par rapport à l'exercice précédent. Le syndicat a souhaité alléger le montant des cotisations de ses adhérents, et parallèlement resserrer ses dépenses sur les actions et études liées à la métropole et réduire en conséquence les moyens généraux.

L'équipe du

FORUM
MÉTROPOLITAIN
du **GRAND PARIS**

au 1^{er} janvier 2017

Sylvain Cognet,
Directeur général
sylvain.cognet@forumgrandparis.fr

Karina Chevrier,
Responsable du développement
et de l'administration générale
karina.chevrier@forumgrandparis.fr

Suzie Gossec,
Assistante
secretariat@forumgrandparis.fr

André Jaunay,
Chargé de mission
andre.jaunay@forumgrandparis.fr

Marion Vergeylen,
Chargée de mission
marion.vergeylen@forumgrandparis.fr

Christian Bitaud,
Chargé de mission
christian.bitaud@forumgrandparis.fr

Nicolas Jean,
Chargé de mission
nicolas.jean@forumgrandparis.fr

Sara Helmi,
Chargée de mission
sara.helmi@forumgrandparis.fr

La Réforme institutionnelle du Grand Paris

Au 1^{er} janvier 2016, les dispositions cumulées des lois MATAM et NOTRe entraînent en vigueur, révolutionnant le paysage territorial francilien et notamment métropolitain.

La zone de l'Unité urbaine, considérée depuis la création du syndicat comme la « métropole de fait » a donc connu un profond bouleversement de son organisation intercommunale, créant de nouveaux périmètres, de nouveaux partages de compétences entre les différentes strates et de nouvelles répartitions de la fiscalité.

Ainsi, sur la première couronne (périmètre des trois départements 92, 93 et 94 ainsi que des communes volontaires : Argenteuil (95), Paray-Vieille-Poste, Morangis, Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Savigny-sur-Orge et Viry-Chatillon (91), **Paris et 130 autres communes sont regroupées au sein de la Métropole du Grand Paris** qui acquiert progressivement, de 2016 à 2018, des compétences stratégiques de planification globale sur le développement et l'aménagement économique, social et culturel, sur la protection et la mise en valeur de l'environnement, sur l'aménagement de l'espace métropolitain et sur la politique locale de l'habitat. Elle prend aussi un rôle de rayonnement international.

Sur ce même périmètre, **Paris et les 130 autres communes sont réparties en 12 Établissements publics territoriaux** d'au moins 300 000 habitants. Ce premier niveau, plus local, d'intercommunalité (sauf pour Paris qui constitue à elle seule l'un de ces EPT) est chargé notamment de compétences de gestion et de planification locale sur l'urbanisme, l'environnement, les déchets, la politique de la ville, les équipements sportifs et culturels et d'autres compétences héritées des anciennes intercommunalités pré-existantes.

La répartition des compétences entre ces deux niveaux d'intercommunalité doit être encore précisée selon

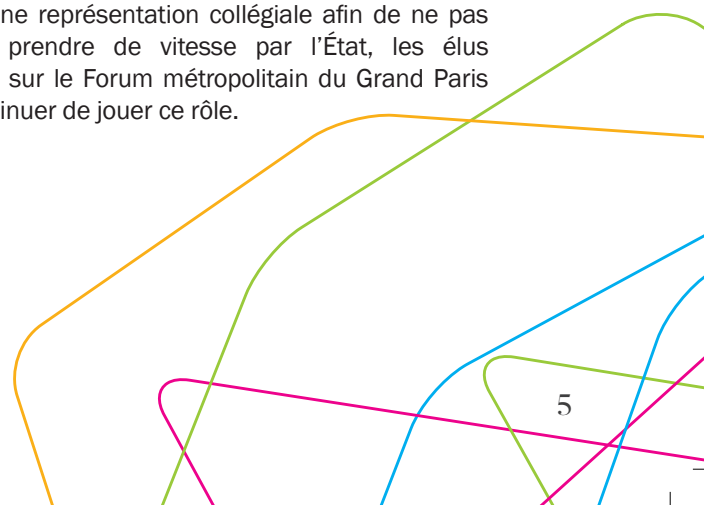
la définition de « l'intérêt métropolitain » sur laquelle les élus du conseil métropolitain doivent statuer avant le 31 décembre 2017.

Sur le reste de l'unité urbaine, une quinzaine de grandes intercommunalités sont redessinées pour atteindre le seuil de 200 000 habitants (sauf exception), selon le nouveau Schéma Régional de Coopération Intercommunale issu des dispositions de la loi MAPTAM.

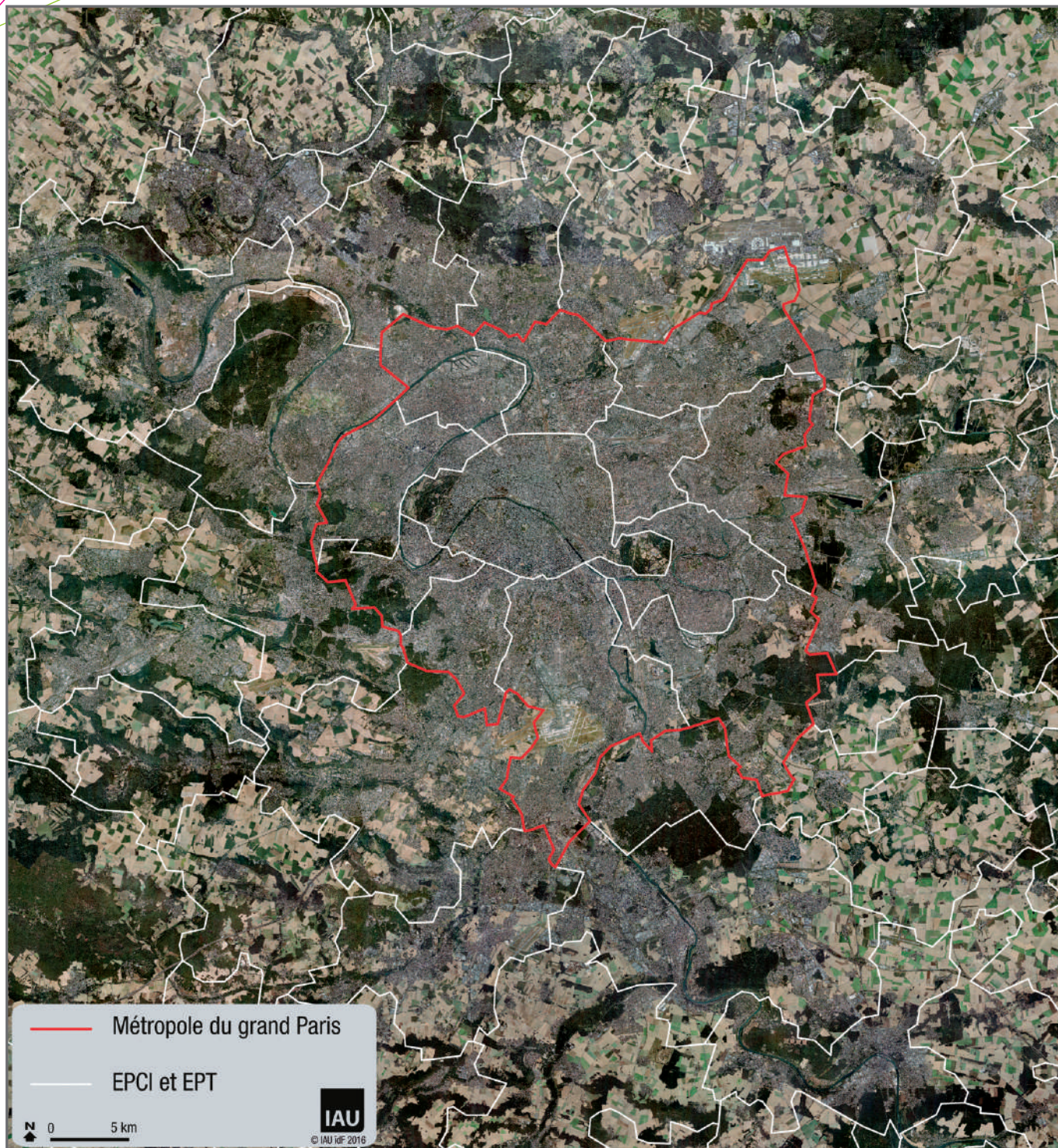
Cette nouvelle organisation est le fruit d'une réflexion lancée dès 2011 par le syndicat Paris Métropole, puis concrétisée par le gouvernement par ces deux lois. Le syndicat a été l'interlocuteur du parlement et du Gouvernement tout au long des négociations préalables, puis lors de la période de préfiguration, pour défendre l'intérêt des collectivités territoriales parfois en opposition avec les orientations des projets de loi.

Aujourd'hui, si les élus sont partagés entre critique appuyée de cette réforme pour certains, et simple nécessité d'amélioration pour d'autres, tous conviennent que la situation actuelle est transitoire, que la construction métropolitaine n'est pas achevée et qu'elle appelle une suite.

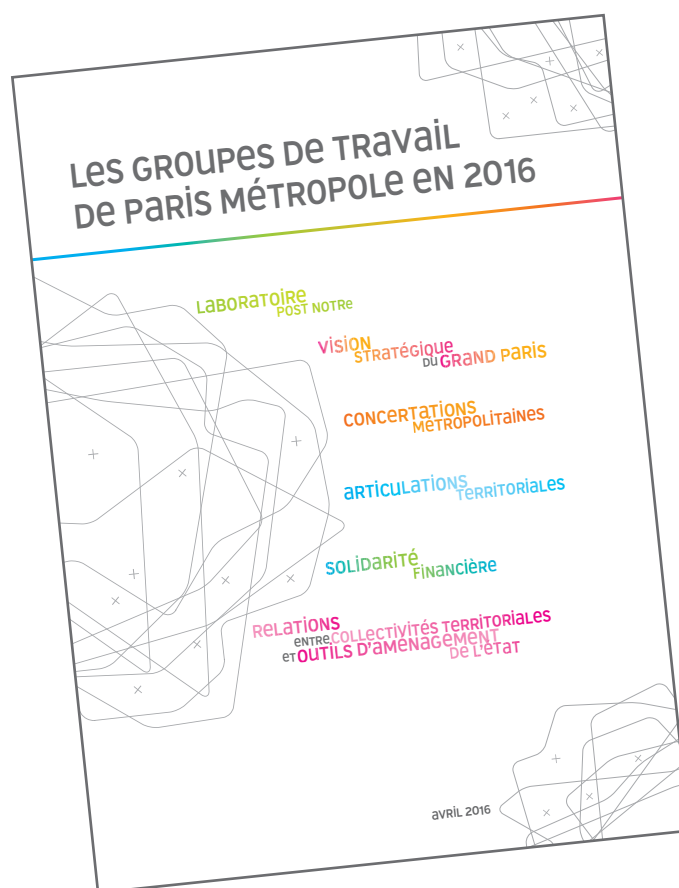
Conscients de la nécessité de faire converger leurs points de vue pour rendre le système le plus efficient possible, conscients aussi que la mosaïque territoriale appelle une représentation collégiale afin de ne pas se faire prendre de vitesse par l'État, les élus comptent sur le Forum métropolitain du Grand Paris pour continuer de jouer ce rôle.

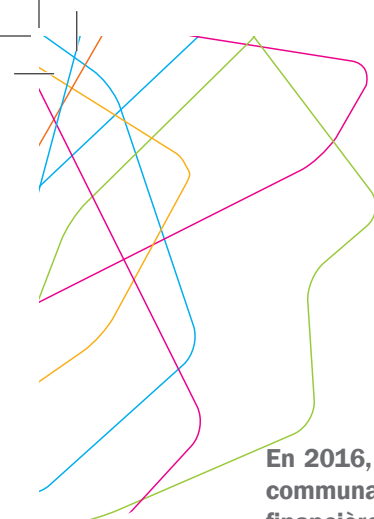


Les limites administratives de l'agglomération parisienne



NOS TRAVAUX EN 2016





Solidarité financière

En 2016, la création de la Métropole du Grand Paris et l'application des schémas de coopération intercommunale ont bouleversé le tissu institutionnel sur lequel se sont développés les dispositifs de solidarité financière qui impactent les communes franciliennes : le Fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF), le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et les dotations de l'État (DGF et en particulier la part de la DGF relevant de la DSU).

Le syndicat, fort de sa représentativité géographique et trans-partisane, s'est affirmé comme un espace de réflexion constructif sur les problématiques liées à la solidarité financière. Après avoir dressé un état des lieux des dispositifs de péréquation applicables en Île-de-France, lequel a été présenté lors du comité syndical du 10 juin 2016, les membres du Forum ont conclu **une résolution réaffirmant les principes déterminant leur implication dans la solidarité financière nationale comme régionale en loi de finances 2017** : le rôle primordial de la commune dans l'organisation décentralisée, la nécessité de geler les mécanismes et les enveloppes des deux fonds de péréquations (FSRIF et FPIC), la nécessité de prendre en compte les charges de centralités intrinsèques aux collectivités franciliennes,

Dès l'ouverture des débats parlementaires relatifs au projet de loi de finances 2017 et sur la base de ces principes, **les élus du syndicat ont émis une série de mesures étayées par un travail considérable de simulations et d'anticipation des impacts attendus sur les collectivités concernées**. Les déséquilibres constatés, du fait des dispositions contenues dans le projet de loi de finances (calcul du potentiel fiscal des communes de la Métropole du Grand Paris, réforme de la DSU) ont conduit les élus du groupe Solidarité financière à défendre les positions du syndicat mixte dans **les bureaux de Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, le 27 octobre 2016**.

Si certaines mesures ont été intégrées dans la loi de finances 2017, l'ingénierie globale doit encore être ajustée, tant elle reste contestable aux yeux des collectivités franciliennes, premières contributrices au titre du FPIC sur le territoire national.

À ce titre, les élus du groupe de travail se sont réunis le 14 février 2017 pour définir les objectifs de cette année.

Le Forum métropolitain du Grand Paris s'accorde sur la nécessité d'inscrire la solidarité financière dans le processus métropolitain en y incluant l'ensemble des territoires de la région du cœur urbain dense à la périphérie.

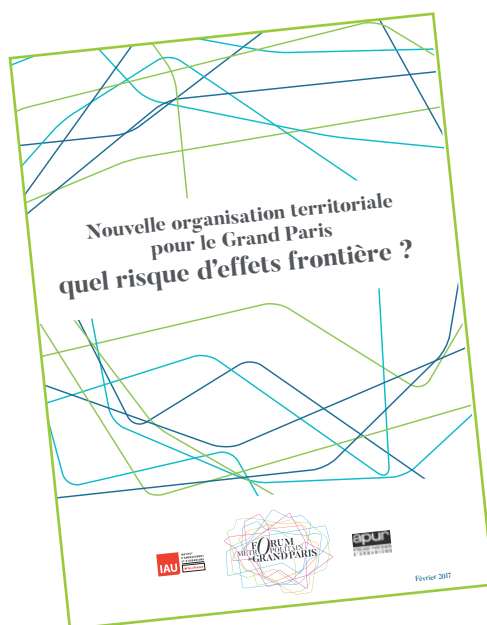
Lors du premier semestre 2017, il s'agira de définir un positionnement politique partagé par l'ensemble des collectivités afin d'être force de proposition auprès du nouveau Gouvernement dès le mois de juin 2017.



Retrouvez l'ensemble des documents relatifs au groupe sur www.forumgrandparis.fr, à la page du groupe de travail « Solidarité financière »

Articulations territoriales

Dans la lignée des travaux conduits par le groupe « périmètres », les élus du groupe « articulations territoriales » ont souhaité apporter des éléments pour étayer la question maintes fois soulevée de la possible création d'un effet frontière entre la Métropole du Grand Paris et le reste de la région francilienne.



Pour ce faire, ils ont commandé à l'IAU-ÎdF et à l'Apur la réalisation d'**une étude visant à mieux appréhender les risques existants, les solutions envisageables, et les potentialités engendrées par la nouvelle organisation territoriale.**

Cette étude « Nouvelle organisation territoriale pour le Grand Paris : quel risque d'effets-frontière ? » a été menée pendant une année, en lien avec les équipes techniques du syndicat.

Elle s'est appuyée sur des entretiens avec les élus, des comparaisons avec d'autres métropoles, un diagnostic territorial prospectif, des analyses juridiques et financières. Les premiers résultats ont fait l'objet d'une présentation et d'un débat lors du Comité syndical du 14 février 2017.

Retrouvez l'étude en téléchargement,
sur la page du groupe de travail « Articulations territoriales »

Vision stratégique du Grand Paris

Dans le contexte de profonds changements institutionnels, le syndicat mixte a décidé d'engager une réflexion sur les « Visions du Grand Paris ».

Si la naissance de la Métropole du Grand Paris et des grandes intercommunalités témoigne **d'une prise de conscience du « fait métropolitain »**, celui-ci dépasse les frontières géographiques et institutionnelles des collectivités. Dès lors, aucune d'entre elles ne peut se considérer comme seule apte à définir les contours du projet métropolitain et toutes sont légitimes à y participer.



Conférence du cycle Visions Stratégique du Grand Paris

Le cycle « Visions du Grand Paris » qui s'est déroulé tout au long de 2016 a donné lieu à de nombreux témoignages, échanges et débats avec des dizaines d'élus, d'experts, d'acteurs socio-économiques, de techniciens, de collectivités territoriales mais aussi d'habitants de l'espace métropolitain qui se sont exprimés au travers d'entretiens, de séminaires et d'un forum métropolitain organisé à la Cité des Sciences et de l'Industrie, le 21 octobre 2016.

Avec l'appui de la coopérative Acadie et des agences d'urbanisme Apur et IAU-ÎdF, l'ensemble de ces travaux ont donné lieu à la production de plusieurs livrables dont un cadre d'interpellation stratégique, des fascicules portant sur chacune des grandes convergences identifiées ainsi que des paroles d'acteurs, qui seront réunis et diffusés dans un document unique à paraître en ce début d'année 2017.

Une courte publication intitulée « Convergences métropolitaines : 10 principes pour répondre au défi métropolitain du Grand Paris » sera également publiée. Le syndicat a souhaité mettre à disposition des élus - et des acteurs métropolitains – **un outil pour qu'ils s'interrogent sur la dimension métropolitaine de leurs politiques publiques**, afin de faire converger leurs visions et leurs stratégies.



Fascicule extrait de la série pour le cycle de conférences Visions du Grand Paris

Retrouvez l'ensemble des fascicules et des documents sur www.forumgrandparis.fr, sur la page du groupe de travail « Vision stratégique du Grand Paris »

Concertations métropolitaines

La feuille de route du groupe de travail, débattue lors du Comité syndical du 12 février 2016, soulignait les enjeux de la concertation, dans une période marquée par les fragilités croissantes du modèle représentatif, la défiance et l'émergence de nouvelles formes de légitimité collective (avec le collaboratif, le numérique).



Réunion du groupe de travail avec D. Ollivier, D. Breuiller, P. Radanne et C. Capillon

Elle proposait d'utiliser le processus métropolitain pour associer véritablement, autour des élus, toutes les parties concernées, et pour créer une **culture métropolitaine de la concertation**, en mettant en place un dispositif métropolitain pérenne d'appui.

Les réunions tenues ont permis de mettre **en valeur les nombreuses expériences des collectivités franciliennes, et d'ouvrir sur des exemples étrangers majeurs**, notamment celui de Montréal. La présentation des activités de l'Office de Consultation Publique de cette ville par sa Présidente, Dominique Ollivier, a particulièrement marqué les esprits.

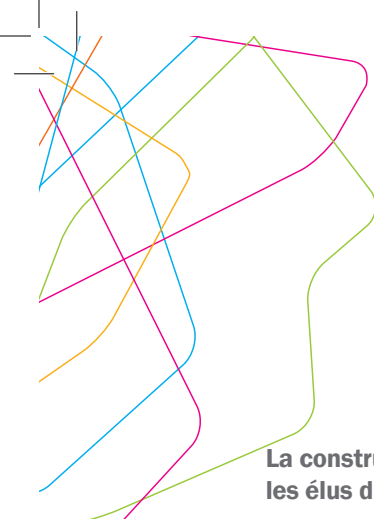
Un réseau d'experts et de centres de ressources a été constitué (Décider ensemble, Institut de la concertation, Commission Nationale du Débat Public, Cités et Gouvernements Locaux Unis, Le Rameau, etc.). Ce réseau a permis d'approfondir diverses questions : représentativité, inclusion, utilisation du numérique, Conseils de développement, co-construction, etc.

Un recensement des bonnes pratiques d'intérêt métropolitain, en Île-de-France ou dans d'autres territoires à même de nous inspirer, a été réalisé.

Les élus ont décidé de poursuivre leur travail en 2017, notamment :

- de travailler sur le thème des mobilités et d'inclure cette dimension concertation dans le travail en cours sur ce thème, cette partie étant conduite par les élus-pilotes du groupe concertations,
- de poursuivre les échanges techniques, en s'associant autant qu'il est possible à des partenaires comme l'AMIF.

Retrouvez l'ensemble des interventions sur www.forumgrandparis.fr, sur la page du groupe de travail « Concertations métropolitaines »



Laboratoire Post-NOTRe

La construction métropolitaine telle que prévue par les lois MAPTAM et NOTRe ne satisfait pas pleinement les élus du syndicat.

La réflexion sur l'évolution de cette réforme fait l'objet du groupe de travail Post-NOTRe. Les élus ont dressé **un inventaire des dispositions à revoir ou à envisager des dites lois** qui a été adopté sous forme de résolution par le Bureau du 8 juillet 2016. Les élus ont entre autres insisté sur la sécurité fiscale des EPT, la nécessité de donner la possibilité à la MGP de s'étendre à l'ensemble de la zone urbaine dense et de garantir l'élection des conseillers métropolitains et territoriaux sur la base de fléchage sur les listes municipales.

En septembre 2016, face à **l'urgence des EPT, les élus ont adopté une résolution visant à garantir leurs capacités financières et la bonne mise en œuvre de leurs compétences.**

Ils ont décidé de poursuivre ce travail en 2017 au sein du groupe de travail « évolutions institutionnelles et législatives de l'espace métropolitain ».

Retrouvez l'ensemble des résolutions sur www.forumgrandparis.fr, à la page « Évolutions institutionnelles et législatives de l'espace métropolitain »

Relations entre les collectivités territoriales et les outils d'aménagement de l'État

Les élus du syndicat considèrent comme essentiel l'enjeu de la maîtrise, par les collectivités territoriales, de l'aménagement et des outils mobilisés à cette fin.

Or, la singularité provoquée dans l'espace métropolitain par **le renforcement des collectivités dans leurs compétences en aménagement**, d'une part, et la volonté de l'État de garder un rôle prépondérant dans ce domaine, d'autre part, a interpellé les élus et a généré une complexité ainsi que des blocages opérationnels potentiels.

Animés de cette volonté d'éclaircir les rôles de l'État et de ses opérateurs, et de préciser l'articulation avec l'action des collectivités, les élus du syndicat ont donc créé un groupe de travail en janvier 2016.

Lors du Bureau du 29 novembre, le groupe de travail a présenté ses conclusions et a formulé plusieurs propositions pour **renforcer localement l'ingénierie de projets des collectivités territoriales** et favoriser le développement des coopérations souples entre les territoires. Les élus ont également souhaité construire un partenariat efficace entre l'État et les collectivités territoriales afin d'optimiser la gouvernance des pro-

jets complexes. Ils ont donc réaffirmé le rôle de l'État comme partenaire et facilitateur tout en restant très vigilants sur l'adoption de toute nouvelle mesure ou proposition susceptible de renforcer les prérogatives de l'État en matière d'aménagement au détriment de la marge d'action des collectivités territoriales.

Dans le cadre de ces travaux, M. Patrick Jarry, président du syndicat mixte en 2016 - accompagné de M. Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris - **ont rencontré en septembre le ministre de l'Aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, M. Jean-Michel Baylet** pour obtenir des précisions notamment quant à la mise en place des contrats et opérations d'intérêt national et des garanties sur la concertation préalable avec les élus concernés, en proposant de capitaliser sur l'expérience des Contrats de Développement Territorial.

Retrouvez l'ensemble des informations sur www.forumgrandparis.fr, sur la page du groupe de travail « Relations entre collectivités territoriales et outils d'aménagement de l'état »

LA VIE DU SYNDICAT

Les évènements du syndicat

Salon des maires d'Île-de-France avril 2016



D. Guiraud, J.F. Carencu, A. Hidalgo, E. Cesari, J JP. Martin,
P. Laurent et P. Ollier sur le stand du syndicat

Comme chaque année, le syndicat était présent au salon des maires d'Île-de-France, c'est l'occasion à la fois d'aller à la rencontre des élus franciliens et d'un public plus large. Les recueils cartographiques regroupements intercommunaux de l'agglomération au 1^{er} janvier 2016 tome 1 et 2 ont connu un franc succès, tout comme la traditionnelle carte de l'intercommunalité francilienne.

Salon des maires de France - mai/juin 2016

Pour la première fois, le syndicat a participé au salon des maires de France, saisissant l'opportunité d'aller à la rencontre d'un public au-delà de l'Île-de-France.
Expérience réussie qui sera renouvelée l'année prochaine.



Stand du syndicat au salon des maires de France

Forum métropolitain du 21 octobre à la Cité des Sciences et de l'Industrie

Vendredi 21 octobre 2016, les élus du syndicat mixte ont accueilli des experts, des acteurs socio-économiques, et des citoyens à la Cité des Sciences et de l'Industrie, dans le cadre du **Forum métropolitain consacré aux « visions du Grand Paris »**. Cette rencontre organisée en trois tables rondes était le point d'orgue du cycle complet de travail qui s'est déroulé en 2016 et qui a donné lieu notamment à six séminaires thématiques en septembre et en octobre.



Cette métropolisation se traduit également dans les modes de vie : aujourd'hui, on vit à un endroit, on travaille dans un autre, on se distrait grâce à un réseau de lieux... Elle vient bousculer l'action publique et l'interpelle dans ses modes d'action.

La table ronde « Place et rôle des habitants dans les décisions métropolitaines » a été consacrée au nécessaire apport de la **concertation dans le processus métropolitain**. C'est une exigence démocratique et une nécessité pour la réussite du changement, lequel suppose appropriation, par tous. Parmi les élus présents, Benoît Dorais, Maire d'arrondissement à Montréal et Président du Conseil d'agglomération est venu présenter l'Office de Consultation Publique de sa ville. Il considère que la concertation est une ressource pour la décision publique, et que ses avantages (amélioration de la décision, appropriation du projet par les habitants concernés...) sont supérieurs à ses inconvénients (allongement des délais de décisions et coûts d'organisation de la concertation). Deux représentantes d'un groupe d'habitants qui ont élaboré une contribution en matière de concertation ont exposé leurs attentes, ce qui a fortement contribué à enrichir le débat.

Les échanges entre le public et les intervenants ont été très riches et ont permis de confronter différents points de vue sur l'impact et les effets de la « métropolisation » pour les acteurs des territoires franciliens (habitants, entreprises, associations, collectivités territoriales, ...) tout en se projetant vers l'avenir, en apportant leurs visions pour le Grand Paris de demain. Les intervenants de la table ronde « La métropolisation bouleverse l'action publique dans les territoires » se sont exprimés sur **les effets de la métropolisation** et notamment sur le décalage qui existe très souvent entre la promesse du Grand Paris - notamment celles de trouver un travail ou de créer des richesses - et les contraintes que le fait métropolitain impose à ses usagers telles que le coût du logement, les difficultés de déplacement ou encore les exigences de performance et de mobilité.

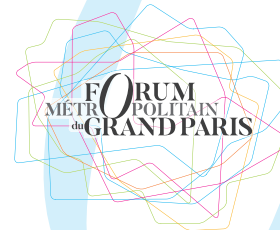
Enfin, au cours de la table ronde plénière intitulée « l'espace métropolitain du Grand Paris : quelle(s) vision(s) pour demain ? » les élus et les intervenants de la société civile se sont exprimés sur **leur vision du Grand Paris** dégagée des questions institutionnelles. Monsieur Christian Blanc, ancien secrétaire d'État au développement de la région capitale, nous a notamment fait l'honneur de sa participation et a partagé avec l'ensemble du public son point de vue et sa vision du Grand Paris, qu'il considère comme « irréversible ».

 Retrouvez les interventions en vidéo
sur www.forumgrandparis.fr

Changement de nom et évolution des statuts

Lors du Comité syndical du 16 décembre 2016, à Nanterre, les élus ont adopté un nouveau nom pour le syndicat mixte et l'évolution de ses statuts.

Succédant à Paris Métropole, le Forum métropolitain du Grand Paris permet d'éviter toute confusion entre le syndicat mixte et l'institution métropolitaine. La notion de forum correspond mieux à la nature de débat, d'échanges, de recherche de convergences et de représentation de notre activité.



Nouvelle identité visuelle du syndicat

Perspectives 2017

La pérennité, puis les missions du syndicat mixte, susciteront de nombreux débats entre les élus, à l'automne 2016.

Tous conviennent que **la construction métropolitaine, tant au niveau de son organisation institutionnelle que du projet global, reste à ce jour inachevée.** Le rôle du syndicat est donc confirmé dans **l'accompagnement et la représentation des collectivités territoriales** de tous les niveaux, de leurs élus, dans une instance trans-partisane et légitime sans laquelle ils ne pourraient défendre leurs intérêts communs.

Les objectifs de travail, renouvelés en janvier 2017, définissent donc les enjeux opérationnels qu'impose le contexte de construction métropolitaine actuellement « au milieu du gué ».

Les élus souhaitent ainsi **poursuivre leur réflexion sur l'évolution institutionnelle et législative** de l'espace métropolitain. Ils entreprennent un premier bilan des dispositions actuelles et sur cette base, souhaitent réinterroger le périmètre métropolitain, le statut des intercommunalités, l'application du principe de subsidiarité ou encore les dispositions relatives aux finances locales et aux concours financiers de l'État.

Parallèlement, ils continuent le travail entrepris pour **améliorer des dispositifs de solidarité financière entre les collectivités à l'échelle régionale.**

Ils approfondissent également la réflexion menée sur les nouvelles articulations et les bonnes complémentarités à élaborer entre les territoires, dans un contexte fortement transformé.

Ils **mènent des travaux prospectifs**, en visant le moyen et le long terme, sur l'amélioration des dispositifs d'aménagement des collectivités et la gouvernance partagée avec l'État. Également sur la démocratie participative à inventer à l'échelle métropolitaine.

Enfin, ils entreprennent **un nouveau chantier, intitulé « Mobilités 2030 »**, qui vise à faire converger les orientations des grands décideurs des déplacements et des transports (Villes, STIF, Région, SGP...) sur une ambition partagée d'une carte et de modes de mobilités à l'horizon 2030, plus articulés, plus efficaces, plus propres, plus agréables, plus connectés...



Collectivités membres du syndicat en 2016

COMMUNES

- ✓ ABLON-SUR-SEINE
- ✓ ALFORTVILLE
- ✓ ANDRESY
- ✓ ANTONY
- ✓ ARCUEIL
- ✓ ASNIERES-SUR-SEINE
- ✓ AUBERVILLIERS
- ✓ AULNAY-SOUS-BOIS
- ✓ BAGNEUX
- ✓ BAGNOLET
- ✓ BAILLY-ROMAINVILLIERS
- ✓ BIEVRES
- ✓ BOBIGNY
- ✓ BOIS-COLOMBES
- ✓ BONDY
- ✓ BONNEUIL-SUR-MARNE
- ✓ BOUGIVAL
- ✓ BOULOGNE-BILLANCOURT
- ✓ BOURG-LA-REINE
- ✓ BRY-SUR-MARNE
- ✓ BURES-SUR-YVETTE
- ✓ BUSSY-SAINT-GEORGES
- ✓ CACHAN
- ✓ CARRIERES-SOUS-POISSY
- ✓ CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- ✓ CHARENTON-LE-PONT
- ✓ CHATENAY-MALABRY
- ✓ CHATILLON
- ✓ CHAVILLE
- ✓ CHENNEVIERES-SUR-MARNE
- ✓ CHESSY
- ✓ CHEVILLY-LARUE
- ✓ CHILLY-MAZARIN
- ✓ CHOISY-LE-ROI
- ✓ CLAMART
- ✓ CLICHY-LA-GARENNE
- ✓ CLICHY-SOUS-BOIS
- ✓ COLOMBES
- ✓ CONFLANS SAINTE HONORINE
- ✓ COUBRON
- ✓ COURBEVOIE
- ✓ COURCOURONNES
- ✓ CRETEIL
- ✓ DRANCY
- ✓ DUGNY
- ✓ ENGHEN-LES-BAINS
- ✓ EPINAY-SUR-SEINE
- ✓ FONTENAY-AUX-ROSES
- ✓ FONTENAY-LE-FLEURY
- ✓ FONTENAY-SOUS-BOIS
- ✓ FOURQUEUX
- ✓ FRESNES

- ✓ GAGNY
- ✓ GARCHES
- ✓ GENNEVILLIERS
- ✓ GENTILLY
- ✓ GONESSE
- ✓ GUYANCOURT
- ✓ HOUILLES
- ✓ ISSY-LES-MOULINEAUX
- ✓ IVRY-SUR-SEINE
- ✓ JOINVILLE-LE-PONT
- ✓ JUVISY-SUR-ORGE
- ✓ LA CELLE-SAINT-CLOUD
- ✓ LA COURNEUVE
- ✓ LA GARENNE-COLOMBES
- ✓ LA QUEUE-EN-BRIE
- ✓ LE BLANC-MESNIL
- ✓ LE BOURGET
- ✓ LE KREMLIN-BICETRE
- ✓ LE PECQ
- ✓ LE PERREUX-SUR-MARNE
- ✓ LE PLESSIS-ROBINSON
- ✓ LE PLESSIS-TREWISE
- ✓ LE PRE-SAINT-GERVAIS
- ✓ LE RAINCY
- ✓ LES CLAYES-SOUS-BOIS
- ✓ LES LILAS
- ✓ LES MUREAUX
- ✓ L'ETANG-LA-VILLE
- ✓ LEVALLOIS-PERRET
- ✓ L'HAY-LES-ROSES
- ✓ L'ILE-SAINT-DENIS
- ✓ LIMEIL-BREVANNES
- ✓ LINAS
- ✓ LIVRY-GARGAN
- ✓ LOUVECIENNES
- ✓ MAISONS-ALFORT
- ✓ MALAKOFF
- ✓ MANDRES-LES-ROSES
- ✓ MANTES-LA-JOLIE
- ✓ MANTES-LA-VILLE
- ✓ MARLY-LE-ROI
- ✓ MARNES-LA-COQUETTE
- ✓ MAROLLES-EN-BRIE
- ✓ MEUDON
- ✓ MITRY-MORY
- ✓ MONTFERMEIL
- ✓ MONTIGNY-LES-CORMEILLES
- ✓ MONTREUIL
- ✓ MONTRouGE
- ✓ NANTERRE
- ✓ NEUILLY-PLAISANCE
- ✓ NEUILLY-SUR-MARNE
- ✓ NEUILLY-SUR-SEINE

- ✓ NOGENT-SUR-MARNE
- ✓ NOISEAU
- ✓ NOISY-LE-SEC
- ✓ ORLY
- ✓ ORMESSON-SUR-MARNE
- ✓ ORSAY
- ✓ PANTIN
- ✓ PERIGNY
- ✓ PIERREFITTE-SUR-SEINE
- ✓ PIERRELAZE
- ✓ POISSY
- ✓ PONTAULT-COMBAULT
- ✓ PUTEAUX
- ✓ ROMAINVILLE
- ✓ ROSNY-SOUS-BOIS
- ✓ ROSNY-SUR-SEINE
- ✓ RUEIL-MALMAISON
- ✓ RUNGIS
- ✓ SAINT-CLOUD
- ✓ SAINT-DENIS
- ✓ SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- ✓ SAINT-MANDE
- ✓ SAINT-MAURICE
- ✓ SAINT-OUEN
- ✓ SANTENY
- ✓ SARCELLES
- ✓ SARTROUVILLE
- ✓ SCEAUX
- ✓ SEVRAN
- ✓ SEVRES
- ✓ STAINS
- ✓ SURESNES
- ✓ TAVERNY
- ✓ THIAIS
- ✓ TREMBLAY-EN-FRANCE
- ✓ VALENTON
- ✓ VANVES
- ✓ VAUCRESSON
- ✓ VAUJOURS
- ✓ VELIZY-VILLACOUBLAY
- ✓ VERRIERES-LE-BUISSON
- ✓ VILLECRESNES
- ✓ VILLE-D'AVRAY
- ✓ VILLEJUIF
- ✓ VILLENEUVE-LE-ROI
- ✓ VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- ✓ VILLEPINTE
- ✓ VILLETANEUSE
- ✓ VILLIERS-SUR-MARNE
- ✓ VINCENNES
- ✓ VIROFLAY
- ✓ VITRY-SUR-SEINE
- ✓ WISSOUS

INTERCOMMUNALITÉS

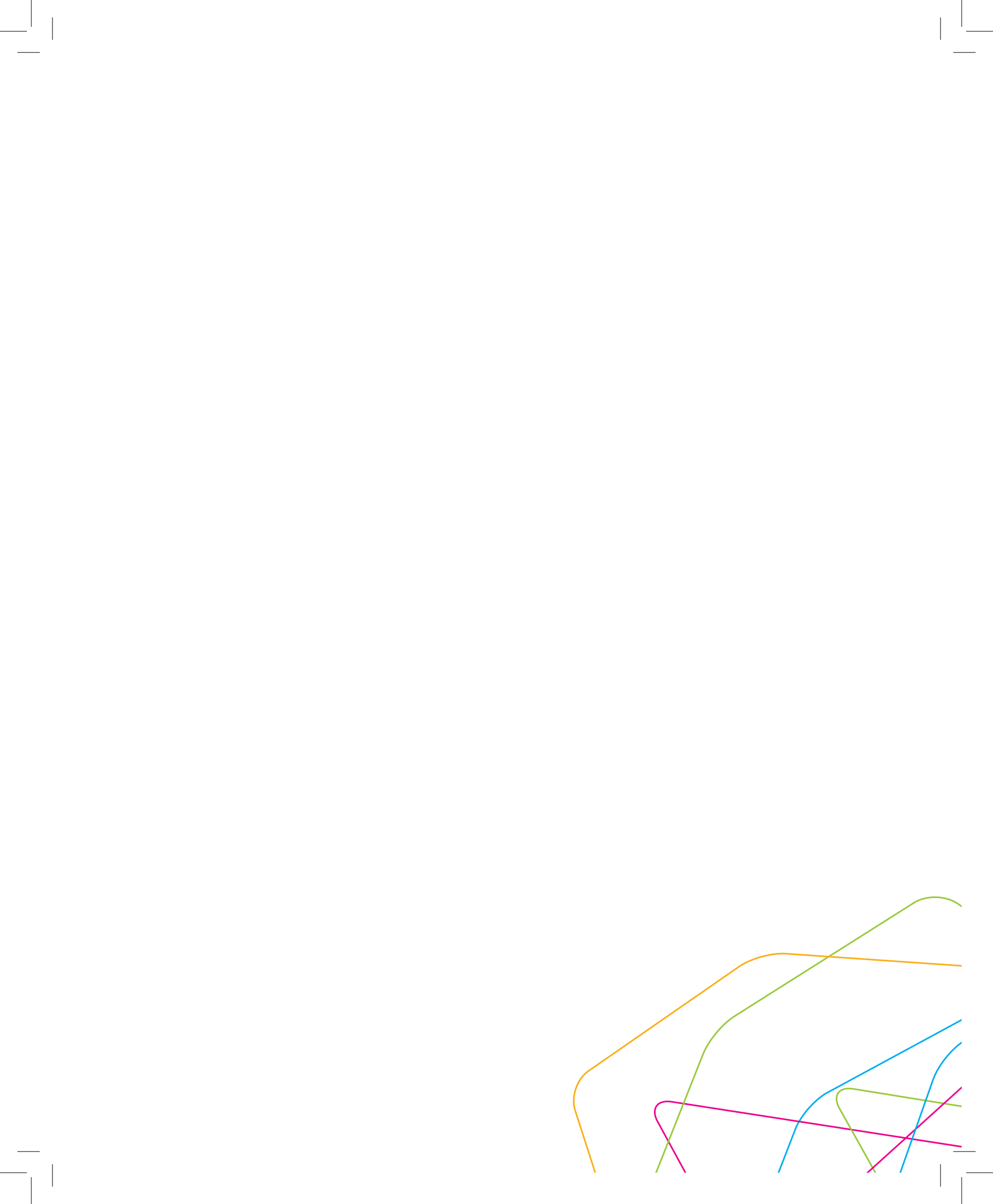
- ✓ MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
- ✓ CA DU VAL D'EUROPE
- ✓ CA MARNE ET GONDOIRE
- ✓ CA GRAND PARIS SUD SEINE
- ✓ ESSONNE SENART
- ✓ CA CŒUR D'ESSONNE
- ✓ AGGLOMERATION
- ✓ CA PLAINE VALLEE
- ✓ CA PARIS SACLAY
- ✓ CA ROISSY PAYS DE FRANCE
- ✓ EPT EST ENSEMBLE
- ✓ EPT VALLEE SUD GRAND PARIS
- ✓ EPT PLAINE COMMUNE
- ✓ EPT GRAND PARIS SEINE OUEST
- ✓ EPT GRAND PARIS SUD EST
- ✓ AVENIR
- ✓ EPT GRAND-ORLY - VAL DE BIÈVRE - SEINE AMONT

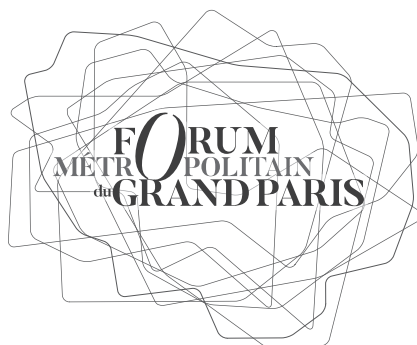
CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

- ✓ CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE PARIS
- ✓ CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE
- ✓ CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS
- ✓ CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE
- ✓ CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

RÉGION

- ✓ RÉGION ÎLE-DE-FRANCE





55 rue de Lyon - 75012 Paris

01 75 77 35 82

www.forumgrandparis.fr

 @ForumGrandParis

 Forum métropolitain du Grand Paris